

COMMUNAUTE DE COMMUNES MACONNAIS - VAL DE SAONE



COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE du Mardi 3 Février 2009 à Chardonnay à 18 h

Le Conseil de la Communauté de Communes du Mâconnais - Val de Saône s'est réuni à Chardonnay.

Etaient Présents : Mmes CLEMENT, CHEVALIER, DREVET, CANITROT, GUICHARD, TROUSSEAU et Mrs DEDIENNE, CHEVALIER, CONRY, COFFIGNY, DUMONT, PHILIPPON, ROBELIN, GOYARD, SURGAND, PEULET, PERRIN, GUILLET, DUBOIS, CHERVIER, MORNAND, GAUDILLERE, PRUDENT, CORSIN et BALDASSINI.

1 – Prise de position sur l'adhésion au SCOT Bourgogne Sud

La Présidente procède à la lecture d'un courrier adressé par la CAMVAL en date du 19 Janvier 2009. Monsieur PATARD proposait la création d'un SCOT dont le périmètre aurait pu comprendre les territoires de la CAMVAL, de la Communauté de Communes Mâconnais Beaujolais et de la Communauté de Communes Mâconnais Val de Saône et sollicitait la position favorable du Conseil de Communauté.

Monsieur PEULET fait part d'une rencontre en Préfecture avec Monsieur le Préfet et Madame la Secrétaire Générale qui sont favorables à la création d'un SCOT qui permettrait à partir de diagnostics, d'élaborer un projet d'aménagement et de développement durable. Après discussions, il a été proposé le périmètre élargi regroupant les communes suivantes :

- Communauté de Communes de Matour et sa région,
- Communauté de Communes du Clunisois,
- Communauté de Communes du Mâconnais Charolais,
- Communauté de Communes Mâconnais Val de Saône,
- Communauté de Communes du Tournugeois,
- Communauté d'Agglomération du Mâconnais Val de Saône,
- Communauté de Communes du Mâconnais Beaujolais.

Monsieur PEULET rappelle que ce SCOT ne signifie en aucun cas une obligation de fusion avec la CAMVAL.

Il est ensuite procédé à un vote à bulletin secret :

Votes : 25

Pour : 22

Contre : 1

Blanc : 1

Nul : 1

La compétence « Elaboration, approbation, suivi et révision du schéma de cohérence territoriale » sera transférée à la Communauté de Communes. Le Conseil approuve la modification des statuts relative à ce transfert. Cette décision sera notifiée aux communes qui disposeront de 3 mois pour statuer.

2 – Modification des statuts

Madame CLEMENT donne lecture de la lettre envoyée par la Préfecture qui demande le retrait de la délibération accordant une aide financière à l'association du Théâtre de Champvent. Au regard de ses statuts, la Communauté de Communes ne possède pas la compétence pour l'octroi de cette subvention.

Par ailleurs, suite à l'ouverture de la Micro Crèche de Cruzille, il convient d'ajouter la structure dans les statuts.

Le Conseil donne son accord pour modifier les statuts comme suit :

- Soutien ponctuel étudié au cas par cas, à des associations menant des actions extra ou supra communales.
- Création et gestion du Relais Assistantes Maternelles, du Multi Accueil, de la Micro Crèche dans le cadre des contrats enfance.

La Présidente informe les conseillers que la Préfecture sollicite la retrait de la délibération accordant une participation financière pour les travaux de renfort de la route passant devant la déchetterie. En effet, la Communauté de Communes ne possède pas de compétence le permettant et ne peut intervenir à l'extérieur du territoire communautaire.

3 – Jumelage Quiliano

Une rencontre avec les élus de Quiliano a eu lieu à Lugny en Novembre, Madame CLEMENT et Monsieur DEDIENNE se sont rendus en Italie en Décembre. Une quarantaine de représentants du monde associatif, agricole, culturel, sportif, ... ont assisté à la réunion d'information qui s'est déroulée à Lugny. L'assemblée a semblé très intéressée par ce projet. Madame DUROURE, Proviseur du Collège Victor Hugo envisage de proposer des cours d'italiens aux élèves en lieu et place des cours d'allemand.

Un pacte d'amitié a été envisagé pour officialiser ce jumelage. Le Conseil autorise à l'unanimité moins deux abstentions la signature du pacte d'amitié.

4 – Appel d'offres : Etude d'aménagement d'un bâtiment intercommunal à vocation touristique et économique

Suite à l'appel d'offres, neuf candidatures ont été reçues. Tous les candidats ont présenté leurs propositions lors d'un entretien avec la commission d'appel d'offres. Au regard des critères de l'appel d'offres, le cabinet « L'atelier du triangle » a été retenu pour la somme de 18 700 € HT.

5 – Remboursement des frais de ménage du dojo

Les membres du Conseil acceptent de reverser la somme de 2 669,98 € pour rembourser les frais de ménage du dojo pour l'année 2008.

Monsieur PERRIN souhaiterait connaître le coût de revient d'une heure d'utilisation du dojo.

6 – Autorisation dépenses « Fêtes et cérémonies »

Les élus n'ont pas jugé nécessaire de lister les dépenses à imputer au compte 6232.

7 – Provision travaux de Fleurville : liquidation judiciaire d'une entreprise

L'entreprise CAKIR se trouvant en liquidation judiciaire, il convient de prévoir en provision la somme de 450 € qui reste à payer sur les travaux des logements de Fleurville.

8 – Cotisation AEG Bourgogne Sud

Les membres du Conseil autorisent le règlement de la cotisation à AEG Bourgogne Sud au titre de l'année 2009 pour un montant de 5 805 €. La cotisation s'élève cette année à 1 € par habitant.

9 – Convention CLEM

Le Conseil autorise la Présidente à signer la convention annuelle avec le CLEM dans le cadre du projet éducatif territorial de la Communauté de Communes.

10 – Création poste Adjoint d'Animation 1^è Classe

Mme SOPHIE MENAND ayant obtenu l'examen professionnel du grade d'Adjoint d'Animation de 1^è Classe, le Conseil décide de supprimer le poste d'Adjoint d'Animation de 2^è Classe à raison de 28 heures hebdomadaire et de créer un poste d'Adjoint d'Animation de 1^è Classe pour une durée identique à compter du 4 Février 2009.

11 – Indemnité d'Exercice des Missions

Le Conseil décide l'attribution de l'indemnité d'exercice des missions aux agents relevant des cadres d'emploi d'Adjoint Administratif 1^è Classe et Adjoint d'Animation 1^è Classe.

12 – Remplacement secrétaire

Trois candidates ont été reçues suite à l'annonce pour le remplacement congé maternité de la secrétaire. Mlle Stéphanie BRAILLARD, disponible à plein temps, débutera le Lundi 16 Février 2009.

13 – Questions diverses

Régie Festival des Musiques Rares :

Un titulaire et un suppléant seront nommés pour assurer la régie des concerts du Festival des Musiques Rares. Dans un premier temps, la régie sera proposée à Mlle BRAILLARD.

La Présidente
Patricia CLEMENT